

FOREM et ONEM

1. FOREM (FORmation EMPloi) :

- Financé par la région

2. ONEM :

- ONSS ---- ONEM --- Syndicats (CSC – FGTB – CGSCB)
- Caisse Paiement Allocation de Chômage (CAPAC)

Qui a droit aux allocations d'attente ou aux allocations de chômage ? Et combien ?

1^{er} cas : le cas du jeune qui sort de l'école et qui n'a pas travaillé 1 an.

(Voir mémento pour ceux qui quittent l'école)

Montant des allocations d'attente :

- Chef de ménage => 925,08€
- Isolé (- 21ans) => 413,14€
- Isolé (+ 21ans) => 684,32€
- Cohabitant => 359,58€

2^{ème} cas : le cas du travailleur qui a perdu son emploi.

A condition :

- 1) Ne pas avoir quitté volontairement son emploi
- 2) Ne pas avoir été renvoyé pour faute grave
- 3) Etre prêt à accepter tout emploi convenable
- 4) Avoir travaillé un certain temps avant la perte d'emploi
 - a. Moins de 36ans avoir travaillé 12 mois dans les 18 mois qui précèdent
 - b. Entre 36 – 50ans avoir travaillé 18 mois dans les 27 mois qui précèdent
 - c. + de 50ans avoir travaillé 24 mois dans les 36 mois qui précèdent

Combien ?

- Chef de ménage

1 jour -----> jusque quand ça dure
60% de son salaire brut Max : 1099,54€
Min : 948,59€

- Le cas du travailleur isolé

1 jour ----- | 1an | ----->
60% de son salaire brut Max : 1099,54€ 53% Max : 971,10€
Min : 797,54€ Min : 797,54€

- Le cas du cohabitant

1jour ----- | 1an | ----- | 15 mois + 3mois/année de travail | ----->
58% Max : 1062€ 40% Max : 732€ après 421,10€
Min : 598€ Min : 598€